



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Secrétaire d'État

Paris, le 11 MAI 2023

Références à rappeler :
SE/2023D/09052320-NP

Monsieur le Député,

Je tiens à vous remercier pour votre engagement sincère et votre constante mobilisation en faveur de la pêche artisanale française.

Le plan d'action sur la protection des écosystèmes marins et la pêche durable de la Commission européenne, publié le 21 février 2023, a suscité de vives inquiétudes parmi les pêcheurs français. En particulier, sa proposition d'interdiction des engins mobiles de fond dans toutes les aires marines protégées d'ici 2030. La Commission européenne a annoncé son intention devant les députés européens, le 1^{er} mars 2023, de traduire son plan d'action en mesures réglementaires contraignantes, voire en sanctions, si les États ne l'appliquaient pas.

L'inquiétude des pêcheurs était justifiée tant l'impact de ce plan menace l'ensemble de la filière. En outre, cette proposition n'opère aucune distinction entre les arts traînants et méconnaît la réalité des aires marines protégées dont les mesures de gestion sont concertées entre tous les acteurs et établies site par site sur la base d'études scientifiques spécifiques.

C'est la raison pour laquelle, le 27 février 2023, le Président de la République et la Première ministre ont indiqué l'opposition de la France à cette proposition. J'ai rappelé cette position au Parlement le 8 mars 2023 puis à Bruxelles, face à la Commission européenne, le 20 mars 2023, aux côtés de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne notamment.

À la suite de notre intervention, le Commissaire européen en charge de l'Environnement et de la Pêche a confirmé, devant les représentants de la filière le 2 avril 2023, qu'il n'imposera aucune interdiction des engins mobiles de fond dans les aires marines protégées, ni en 2024, ni en 2030.

C'est une reconnaissance pour la pêche artisanale, pour nos territoires et une garantie pour la souveraineté alimentaire de la France. Nous l'avons acquise grâce à la mobilisation de tous les pêcheurs et de tous les élus. Votre présence aux côtés des pêcheurs de votre circonscription a permis d'aboutir à ce résultat.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Député, de ma pleine implication en faveur de la défense de la filière pêche française, qui est l'une des plus vertueuses du monde, et je vous prie de croire en l'assurance de ma sincère considération.

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Hervé BERVILLE